



Communiqué CT du 10 septembre 2015 : l'asile est un droit !

M. Le Président

Un appel unitaire (signé entre autres par la CGT et la FSU) a été publié qui s'intitule « L'Asile est un droit » : ce communiqué exige du gouvernement (français) qu'il appuie sans équivoque un accueil de réfugiés dans tous les pays de l'Union européenne, lui demande de prendre toute sa part, ici en France, de cet accueil, et donc d'accroître considérablement les moyens mis en œuvre pour ce faire.

la CPU a également publié un communiqué qui s'intitule : « Les institutions universitaires françaises s'engagent pour l'accueil des réfugiés » : on peut y lire : *Solidaires des populations opprimées, acteurs majeurs des territoires et de l'intégration sociale des populations qui y résident, les présidents d'université et les responsables des Crous s'engagent à aider les populations réfugiées à ré-ouvrir le champ des possibles*, suit dans ce communiqué de la CPU la description d'un certain nombre d'actions que les universités sont appelées à mettre en œuvre.

On a pu lire sur expression libre que le collegium INP avait décidé à l'unanimité d'ouvrir les portes de ses formations aux étudiants réfugiés. D'autres initiatives ont été décrites, diverses actions, isolées ou collectives, institutionnelles ou non, voient le jour en Lorraine.

Que compte faire l'établissement ? Comment allez-vous, M. Le Président, d'un point de vue institutionnel, mettre en œuvre les préconisations de la CPU ? Prévoyez-vous d'organiser, de faciliter les actions que les personnels universitaires sont prêts à mettre en œuvre, avez-vous décidé d'y mettre les moyens qu'il faut (et quels moyens ?) Pourrions-nous travailler ensemble pour apporter l'aide et l'assistance nécessaire pour que ces réfugiés soient accueillis dans des conditions respectueuses de leur dignité.

Il est fort probable que les réfugiés non diplômés et non étudiants soient nettement plus nombreux que les réfugiés étudiants. L'Université se doit au nom des droits universels humains, de leur apporter secours À TOUTES ET À TOUS sans distinction aucune, par exemple en les logeant ou en les nourrissant. Nous avons sûrement à Nancy, à Metz et ailleurs en Lorraine des locaux pouvant servir de lieux d'hébergement de secours.